

Compte-rendu de la CAPL n°3 du 12 juin 2018 de mutations et premières affectations des agents de la catégorie C

Inutile d'attendre les conclusions du rapport CAP 2022 pour voir la régression de nos règles de gestion s'amplifier.

D'année en année nous constatons que le « mouvement technique » se réduit et que le nombre d'agents en situation d'« ALD » augmente. Et ce sont ainsi 50 agents en 1ère affectation qui viennent accroître ce dispositif.

Ceci constitue les prémices de ce qui attend tous les collègues quand l'affectation au département pour toutes et tous sera effective. Nous le déplorons et n'aurons de cesse d'alerter les agents et de les pousser à la mobilisation pour défendre leurs acquis.

La situation des agents est également dégradée par l'obligation de séjour de 3 ans qui limite de fait la mobilité, prônée par ailleurs par la direction générale.

Au niveau de notre département, 63,44 % des agents obtiennent leur premier vœu. C'est néanmoins plus d'un tiers qui n'obtient pas entière satisfaction, malgré le nombre important de postes vacants non pourvus dans un contexte tendu en terme d'effectifs dans le Nord.

Suite au mouvement social récent, la Direction a affecté 4 agents au CEL, comme elle s'y était engagée.

Des ajustements par des mesures de gestion ont permis à certains collègues, soutenus par les syndicats, d'obtenir satisfaction.

Pour la première fois cette année, la DRFIP Nord nous a communiqué les fiches de souhaits. Nous espérons que cette démarche se renouvellera à l'avenir.

Toutefois, Solidaires Finances Publiques déplore que depuis la mise en place du nouveau règlement intérieur, le temps de préparation et de compte rendu de CAPL restent insuffisants pour assurer une défense optimale.

Pour conclure, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre le mouvement dans sa globalité, compte tenu des demandes non satisfaites et du nombre de postes restant vacants dans le département.

